



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SIGNATURE DE BAUX
DEROGATOIRES POUR LE MOIS DE MARS 2025
POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25BIS
RUE RAYMOND DU TEMPLE**

**DÉCISION N° DM-25-007
EN DATE DU 17 JANVIER 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

VU la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés « ABY GARDNER », « BIJOUX HD CREATIONS ET ILLUSTRATIONS HAPPY GARDEN DESIGN », « RETOUR DE CHINE », de louer le local situé 25 bis rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « ABY GARDNER » dont le siège est situé au 20 rue Paul Doumer à NEUILLY-SUR-MARNE (93330), représenté par Monsieur Laurent LOPEZ.

Durée : du lundi 3 mars 2025 à 11h00 au lundi 10 mars 2025 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « BIJOUX HD CREATIONS ET ILLUSTRATIONS HAPPY GARDEN DESIGN » dont le siège est situé au 5 rue des Guayes à THORIGNY-SUR-MARNE (77400), représenté par Madame Hélène GARCIA-DUTHILLEUL.

Durée : du lundi 10 mars 2025 à 11h00 au lundi 17 mars 2025 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « RETOUR DE CHINE », dont le siège est situé 37 avenue de la République à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120), représenté par Madame Valérie FACHE.

Durée : du lundi 17 mars 2025 à 11h00 au lundi 31 mars 2025 à 10h00.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250117-lmc1H12801H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/01/2025
Date de Publication : 23/01/2025

Montant du loyer charges comprises : 900 euros.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250117-lmc1H12801H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/01/2025
Date de Publication : 23/01/2025